

Le 5 février, Journée nationale de grève !

Depuis plusieurs mois, les salarié(e)s, retraité(e)s, jeunes, chômeurs, « gilets jaunes » se mobilisent pour exprimer leur colère face à la dégradation des conditions de travail et des conditions de vie, avec des fins de mois de plus en plus difficiles.

Chaque année, le gouvernement offre en cadeau aux entreprises près de 230 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales et fiscales, sans contrôle ni évaluation. Il supprime l'Impôt sur la Fortune et le CICE versé aux entreprises s'élève à 40 milliards d'euros.

Entre temps, la violence sociale continue à s'abattre dans les entreprises et dans les foyers. Les licenciements se multiplient, les entreprises ferment, la précarité et la pauvreté font des ravages.

Alors que cette colère sociale se manifeste tous les samedis, alors que des grèves éclatent dans des entreprises, le gouvernement fait le choix de la REPRESSION.

La CGT a décidé d'appeler à une journée de grève nationale et de blocages de 24 h et à manifester partout en France.

Dans un grand nombre de départements, la CGT participera à des blocages de zones industrielles et économiques. Des manifestations se dérouleront également dans de nombreuses villes.

A Nantes, Marseille et ailleurs, des « gilets jaunes » ont fait savoir qu'ils se rallieront à cette journée de grève nationale aux côtés de la CGT.

Depuis le début du mouvement des « gilets jaunes », un nombre très élevé de salarié(e)s intérimaires est présent sur les ronds-points et participent aux manifestations.

Dans les entreprises, le moment de l'action collective est arrivé !

La CGT INTERIM revendique :

- **Une augmentation immédiate du SMIC à 1.800€ bruts** : le SMIC s'élève à 1.498,47 € bruts pour 35 heures soit 1.188 € net après déduction des cotisations. Il manque au moins 300 € pour boucler les fins de mois et vivre dignement de son travail,
- Une prime de 1.200 €,
- Une prime de transport de 150 €,
- L'augmentation des indemnités de fin de mission à 15 % et plus, en fonction de la durée de nos contrats de missions,
- La prime d'intéressement (versée par l'entreprise utilisatrice ou par la société d'intérim).

La CGT INTERIM appelle l'ensemble des salarié(e)s intérimaires et permanent(e)s à se mobiliser pour faire plier le gouvernement.

MANIFESTATION A PARIS : 14 h devant l'Hôtel de ville !

En province : restez attentifs aux appels que seront lancés par la CGT dans les entreprises et dans les Unions Départementales CGT

Montreuil, le 30 janvier 2019

CGT Intérim

Case 460 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex

☎ 01 55 82 89 80 📠 01 55 82 89 79

Courriel : interim@cgt.fr - Site Internet : www.interim.cgt.fr



facebook.com/cgtinterim



[@cgtinterim](https://twitter.com/cgtinterim)